

INSCRIPTION :

Pour les magistrats : les demandes d'inscription sont à adresser au service régional de formation à l'adresse suivante : enm.crf.ca-rennes@justice.fr.

Pour les avocats : les demandes d'inscription sont à adresser à l'EDAGO à l'adresse suivante : inscriptionfc@edago.fr.

Cette journée est organisée par

La cour d'appel de Rennes

Les représentants locaux, magistrat et avocat, du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale.

En partenariat avec

L'école nationale de la magistrature

L'école des avocats du Grand Ouest

La faculté de droit université Rennes 1



Droit de la famille, droit civil, droit processuel à l'épreuve du droit européen

Journée européenne de la justice civile

**VENDREDI 28
OCTOBRE 2016**

*de 9h30 à 17 h
à la cour d'appel
de Rennes,
place du parlement
de Bretagne à Rennes*



PROGRAMME

Afin de sensibiliser les professionnels et le public au développement de la coopération judiciaire dans les domaines civil et commercial entre les Etats membres de l'Union européenne, la Commission européenne a instauré une "journée européenne de la justice civile", fixée chaque année au 25 octobre.

La cour d'appel de Rennes organise à cette occasion un atelier sur l'application de la Convention européenne des droits de l'homme et du droit de l'Union européenne, notamment la Charte des droits fondamentaux, en matière civile et processuelle, en particulier en droit de la famille, selon la Cour européenne des droits de l'homme et selon la Cour de justice de l'Union européenne, et sur l'articulation entre eux.

9h00 Accueil



9h30 Propos introductifs de **Xavier Ronsin, premier président de la cour d'appel de Rennes.**

Tableau du paysage institutionnel :

Les blocs normatifs :

- *convention européenne des droits de l'homme,*

- *droit de l'Union européenne,*

- *les attributions respectives des juridictions européennes.*

L'influence des jurisprudences de la CEDH et de la CJUE sur l'évolution du droit civil interne.

L'influence du "raisonnement européen" sur la construction du jugement français : le principe de proportionnalité,

par **François Leborgne, maître de conférences à la faculté de droit de Rennes, directeur de l'IEJ.**

10h15 Echanges

10h30 Pause

10h45 La norme de l'Union européenne et son interprétation par la Cour de justice de l'Union européenne : *les dernières évolutions de la jurisprudence de la CJUE et de l'application des principes*

généraux du droit de l'Union et des droits fondamentaux consacrés par la charte, en lien avec la Cour européenne des droits de l'homme,
par **Denis d'Ersu, référendaire à la Cour de justice de l'Union européenne à Luxembourg.**

12h30 Echanges

12h45 Pause déjeuner

14h00 La convention européenne des droits de l'homme et son interprétation par la Cour européenne des droits de l'homme : *en particulier, la jurisprudence récente de la Cour sur l'article 8 de la Convention (droit au respect de la vie privée et familiale) en matière de droit de la famille et l'articulation avec le Droit de l'Union, notamment sur la question des aspects civils de l'enlèvement international d'enfant,*
par **Anne-Marie Dougin, chef de division au greffe de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.**

15h15 Pause

16h00 Discussion

17h00 Propos conclusifs de **Florence Hermite, Adjointe au Bureau du droit de l'Union, du droit international privé et de l'entraide civile (BDIP) au ministère de la Justice, point de contact du Réseau judiciaire de coopération civile et commerciale.**



Journée européenne de la justice civile – vendredi 28 octobre 2016

Cour d'appel de Rennes